

commencèrent à s'occuper des moyens de fournir aux médecins et aux étudiants les cadavres nécessaires à l'étude de l'anatomie.

L'article 25 d'un édit du mois de Mars 1707 enjoint aux magistrats et aux directeurs des hôpitaux de faire fournir des cadavres aux professeurs de médecine, pour faire les démonstrations d'anatomie et pour enseigner les opérations de chirurgie. Denizart, vol. I, p. 255.

Aujourd'hui, en Angleterre, aux termes du statut 25 Georg. II, c. 37, le Juge par devant lequel une personne quelconque est déclarée coupable d'un meurtre volontaire, doit prononcer la sentence immédiatement après la déclaration de conviction, à moins qu'il ne voie des raisons de différer ; et en rendant la sentence, il doit fixer l'exécution au sur-lendemain, ou si ce jour est un dimanche, au lundi suivant, et ordonner que son corps sera délivré aux chirurgiens, pour être disséqué et anatomisé. (Fost. 107.)

Enfin le juge peut prescrire que son corps soit ensuite exposé, suspendu par des chaînes, mais non, dans aucun cas, qu'il soit enterré sans dissection. (1)

Voici un jugement à mort. En conséquence, vu tous et chacun des points qui précèdent, le tout bien entendu par les dits juges présents, il est considéré (jugé) par la présente cour que le dit Peter Hunt sera conduit en la prison royale du dit comté de Warwick, de laquelle il vient, et de là à la place d'exécution lundi prochain, 9ème jour du présent mois d'Août et que là il sera pendu par le cou, jusqu'à ce que mort s'en suive, et qu'ensuite son corps sera disséqué et anatomisé. Blackstone, Vol. VI, Append. p. 58, No. IV.

Aujourd'hui, en Angleterre, les sujets non réclamés dans les hôpitaux et les *work houses* suffisent amplement aux besoins des élèves.

En France, tous les cadavres des personnes qui meurent

---

(1) Blackstone : Commentaires sur les lois anglaises, 1823. Vol. V, p. 550. Nous devons ces deux notes à M. le Dr. L. A. Fortier, de St. Clément.